

FORMATION DES MEMBRES DU CSE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

(renouvellement – 300 salariés)

PRÉ-REQUIS

Être membre élu du CSE en renouvellement de mandat, ayant déjà bénéficié de la formation réglementaire prévue à l'article L2315-18 du code du travail

PUBLIC

Membre élu titulaire ou suppléant du CSE **DURÉE**

3 jours soit 21 heures de formation **ORGANISATION**

De 4 à 10 stagiaires

INTERVENANTS

Référent de la formation : Anne BUONOMO

Formateurs spécialisés dans la formation des instances représentatives du personnel et en Santé Sécurité au Travail

ÉVALUATION

Évaluation formative et positionnement d'entrée et de sortie de formation pour validation des compétences acquises. Délivrance d'un certificat de fin de réalisation. Évaluation à chaud et à froid

HANDICAP

Les salles sont conformes aux normes en vigueur, notamment pour les personnes en situation de handicap. Toute situation spécifique fera l'objet d'une étude afin d'adapter les méthodes et modalités pédagogiques

LE + DE LA FORMATION

Conception sur mesure et adaptation à l'activité réelle de chaque entreprise

Cette formation peut être dispensée en co-animation

Les apports théoriques sont confrontés aux réalités du terrain et aux expériences vécues par les participants, permettant de se projeter dans une démarche participative.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances et se perfectionner afin de pouvoir mener à bien l'ensemble des missions confiées aux membres du CSE.
- Cette formation constitue un module d'approfondissement destiné à des membres du CSE ayant déjà suivi la formation initiale réglementaire. Elle est centrée sur l'actualisation des connaissances, l'analyse des pratiques et la montée en compétences opérationnelle.

COMPÉTENCES VISÉES

- Actualiser et consolider le cadre réglementaire et maîtriser le champ des conditions de travail
- Actualiser et consolider le cadre de l'élection des membres du CSE, la mise en place du CSE, le protocole préélectoral et la négociation collective
- Actualiser et consolider les missions exactes du CSE, les moyens et outils à disposition et le rôle de ses membres et de chaque partenaire
- Évaluer les impacts possibles de projet de changement et proposer des améliorations
- Analyser à priori et à posteriori
- Participer à l'évaluation des risques professionnels dans son entreprise
- Comprendre les différents mécanismes de la communication dans une situation de travail
- Améliorer sa communication en fonction du contexte professionnel et des différents interlocuteurs

PÉDAGOGIE

- Recueil des attentes préformation pour préparer la formation en fonction du projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement et des compétences acquises des membres élus.
- Pédagogie applicative et participative, mise en situation professionnelle, exercices pratiques, jeux de rôle en fonction du secteur d'activité

Afin de garantir le bon déroulement de la formation, les règles de confidentialité des échanges centrés sur le travail ainsi que la liberté d'expression de chaque participant seront rappelées

PROGRAMME

Le programme de la formation sera modulé et adapté en fonction des changements technologiques et/ou d'organisation ayant affecté l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité depuis la dernière formation CSE suivie par les stagiaires. Il tiendra également compte des attentes et des besoins formulés par ces derniers en amont de la formation.

Les points d'actualisation et de perfectionnement auront notamment trait :

- o Aux rôles et aux missions des membres du CSE
- o Aux attributions
- o A la défense des intérêts de l'expression collective
- o A la prévention des risques professionnels (notamment RPS)
- o A l'amélioration des conditions de travail

Jour 1

Séquence 1

- Retour d'expérience

Séquence 2

- Actualisation en fonction de l'évolution des lois
- Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSE et de ses membres
 - Repérer les enjeux concernant la S&ST de la structure (enjeux de la prévention, statistiques, responsabilités de l'employeur, obligations du salariés...)
 - Repérer le champ d'intervention du CSE et la notion de danger grave et imminent
 - Connaître les prérogatives des différents acteurs de la prévention (acteurs internes & externes)

Jour 2

Séquence 3

- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques
 - Identifier les risques d'atteintes à la santé des personnes
 - Analyser à posteriori les risques professionnels (enquête du CSE)

Séquence 4

- Identifier la notion de risque, repérer, observer et analyser à priori les risques professionnels (Inspection du CSE, les risques du métier, description et analyse des situations de travail)
- Proposer des mesures d'amélioration (mesures de prévention, DU, plan d'actions, les 9 principes généraux de prévention)
- Présentation du travail intersession (analyse à priori et à posteriori in situ à partir de la méthodologie acquise en formation)
- La prévention des risques psychosociaux

Jour 3

Séquence 5

- Promouvoir la prévention des risques professionnels/ Assurer l'expression collective des salariés pour la défense de leurs intérêts
 - Informer les salariés
 - Communiquer en interne sur le rôle et les missions du CSE

Séquence 6

- Maîtriser les techniques de base d'expression et de communication, proposer des avis et des propositions argumentées
- Savoir travailler en équipe
- Bilan de la formation à l'aide d'un métaplan